

ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVERNEUR,



GEORGE TROIS par la Grâce de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, Défenseur de la Foi,—A nos fidèles et bien aimés *Nathaniel Taylor, John Coffin, senior, et Louis Duniere, Ecuyers, Juges à Paix pour le District de Québec, dans la Province du Bas Canada, SALUT*—Vu que nous avons pouvoir, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée de notre dite Province, de faire des Loix pour la paix, le bien-être et le bon Gouvernement d'icelle, et que par le Statut fait et pourvu à cet égard, il est ordonné que les Membres du dit Conseil Législatif et de la dite Assemblée, prêtent respectivement le serment particulièrement exprimé dans le dit Statut, ainsi que par le dit Statut, en y ayant recours, on le verra plus amplement et tout au long : SACHEZ DONC qu'ayant confiance dans votre intégrité, fidélité et habileté, nous vous avons assignés, constitués et nommés, et par ces présentes, vous assignons, constituons et nommons nos Commissaires; et chacun de vous notre Commissaire, conjointement ou séparément, pour administrer le serment requis par le dit Statut, à chaque Membre de notre dit Conseil Législatif, et à chaque Membre de notre dite Assemblée, désirant d'être admis à le prêter; et vous certifierez les rôles et records d'iceux, que vous remettrez au Bureau de notre Secrétaire de notre dite Province, pour y rester; faisant parvenir au Greffier du dit Conseil Législatif et au Greffier de la dite Assemblée respectivement, des copies certifiées d'iceux. Pour avoir et tenir le dit pouvoir et la dite autorité à vous accordés par le présent, et à chacun de vous, durant notre plaisir.—En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. TEMOIN notre fidèle et bien aimé ROBERT SHORE MILNES, Ecuier, Lieutenant Gouverneur de notre dite Province du *Bas Canada*, à notre Château Saint Louis, dans notre cité de *Québec*, le sixième jour de Janvier, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent un, et dans la quarante-unième année de notre regne.

(Signé)

R. S. M.

(Signé)

GEO : POWNALL, Sec.

B

QUE.